

## Prise de positions sur les affaires financières de la session d'hiver 2025

Pt. 71 et 72 délibération groupée FIN (2024.FINGS.251)  
RRB 841/2025  
Budget 2026 et Plan intégré mission-financement 2027 à 2029

### Budget 2026

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2026 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

excédent de revenus de CHF 365,1 millions au compte de résultats,

- investissement net de CHF 705,8 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 9,5 millions,
- quotité d'impôt de 2,975 pour les personnes physiques (inchangée),
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales (inchangée),
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 890 millions,
- report de CHF 1,0 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1).

### Plan intégré mission-financement 2027 à 2029

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2027 à 2029.

### Prise de position de Formation Berne

Formation Berne recommande au Grand Conseil d'approuver le budget 2026 et le plan financier 2027-2029 adoptés par le Conseil-exécutif. Le Conseil-exécutif prévoit un excédent de revenus de 365 millions de francs, une réduction de la dette de 10 millions de francs et « des excédents de revenus substantiels pour chacune des années de la période de planification quadriennale 2026-2029 ». Dans ce contexte, la réduction des crédits prévus pour l'Office de l'école obligatoire et du conseil OECO et la réduction de la compensation du renchérissement pour le personnel, le corps enseignant et les directions d'école, demandées par la majorité de la commission des finances, ne sont ni nécessaires ni appropriées.

Le budget 2026 du Conseil-exécutif ne compense pas le retard accumulé ces dernières années en matière d'inflation et la pression sur la formation reste forte. Néanmoins, Formation Berne considère que les chiffres présentés par le Conseil-exécutif constituent un compromis acceptable en matière de mesures salariales et de formation. L'association professionnelle estime qu'il est juste de se concentrer sur le développement de l'enseignement, la mise en place d'infrastructures suffisantes et la garantie des conditions d'emploi existantes. Les défis dans le domaine de la formation sont importants, les moyens financiers alloués pour les relever sont indispensables.

Formation Berne recommande de rejeter les déclarations de planification présentées. Elles proposent une réduction des moyens par rapport au budget. Ces mesures d'économie par rapport au budget du Conseil-exécutif sont arbitraires et pèsent inutilement et davantage sur le système éducatif.

<b>2.1</b>	<b>Mesures salariales</b>	<b>En matière de compensation du renchérissement, il convient de compenser le renchérissement réel effectif conformément aux annonces du SECO (hypothèse 0,2 %).</b>
<p>Le retard accumulé ces dernières années en matière d'inflation s'élève actuellement à 2,4 %. Les discussions entre les partenaires sociaux ont montré que le taux de 0,5 % pour les prochaines années est un compromis accepté par toutes et tous. La compensation générale du renchérissement est la seule dont tout le monde profite. Les enseignantes et enseignants ayant plus de 30 ans d'ancienneté ne bénéficient pas des augmentations salariales individuelles. Ces personnes subissent chaque année une baisse de leur salaire réel. La correction légère de 0,5 % est la mesure adéquate en cette période difficile, notamment pour les personnes qui jouent un rôle important et parfois inestimable dans le système scolaire.</p>		
<b>6.10.</b>	<b>Création de postes</b>	<b>Proposition subsidiaire budget 2026 : INC, services centralisés (groupe de produits 9.7.6) Renoncement à la création de 5,0 EPT à durée indéterminée.</b>
<p>Formation Berne n'est pas en mesure d'évaluer le nombre de postes nécessaires pour traiter les salaires de plus de 20 000 personnes, dont certaines occupent plusieurs emplois, donnent des interventions ou des remplacements de courte durée, sont auxiliaires de classe, etc. Mais l'association professionnelle sait à quel point il est important que ce traitement fonctionne. Les salaires non versés ou versés de manière erronée constituent un problème important. Les défis dans les écoles sont grands, le paiement des salaires ne doit pas venir alourdir la charge. Lors du passage à SAP, l'Office des services centralisés OSC a tout mis en œuvre pour que toutes les personnes travaillant dans les écoles reçoivent leur salaire du canton – il a perfectionné un système qui n'était pas conçu pour la complexité du traitement des salaires dans le domaine de la formation. Les frais de personnel restent élevés. Il est important que le savoir-faire acquis puisse désormais être mis à profit. Pour cela, le personnel a besoin de perspectives. Celles et ceux qui ne sont employés que pour une durée déterminée chercheront un emploi sûr. Les changements motivés par des raisons structurelles sont difficilement acceptables si l'on souhaite garantir un fonctionnement efficace de l'OSC.</p>		
<b>16.1.</b>	<b>INC : école obligatoire et offres périscolaires</b>	<b>Le solde est réduit de CHF 30 millions.</b>
<p>La hausse du nombre d'élèves n'est pas la seule cause de l'augmentation des dépenses. Les attentes envers les écoles, la délégation de tâches sociales à celles-ci, le manque de personnel qualifié, l'agitation qui en résulte dans les écoles et l'impossibilité de détecter à temps les difficultés de toutes sortes, etc. contribuent également à rendre l'école plus coûteuse. Dans les écoles spécialisées, il a fallu ouvrir des classes supplémentaires pour répondre à la demande. Si ces enfants</p>		

	<p>ne fréquentent pas des écoles spécialisées, ils suivent un enseignement intégratif. Les enfants ayant des besoins particuliers ne disparaissent pas si l'on réduit les fonds qui leur sont alloués.</p> <p>La question se pose de savoir comment la société entend répondre aux besoins des enfants et des adolescentes et adolescents. La suppression de 30 millions de francs suisses pour les plus démunis touche également les autres. Si les écoles spécialisées offrent moins de places, la pression sur les écoles ordinaires continue de croître.</p> <p>La suppression des moyens financiers destinés à l'enseignement spécialisé conduit à l'intégration d'un plus grand nombre d'enfants dans les classes ordinaires, sans soutien supplémentaire.</p>	
16.2.	<p><b>INC : école obligatoire et offres périscolaires</b></p>	<p><b>Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029</b></p> <p><b>Il convient d'organiser le soutien élargi au sein de l'école obligatoire ainsi que l'offre spécialisée (intégrée et séparée) de l'école obligatoire de la manière suivante : le soutien élargi au sein de l'école obligatoire continue d'être plafonné par le pool IMEP. Les cours de soutien de l'offre spécialisée (intégrée et séparée) ne sont désormais accordés que sur demande individuelle et après examen spécialisé (comme pour les anciens cours d'appui).</b></p>
	<p>Formation Berne participe volontiers à l'élaboration d'un système qui simplifie les différentes mesures de pédagogie spécialisée ordinaire et renforcée, les coordonne mieux et les rend également plus économiques.</p> <p>Formation Berne considère par exemple que la présence de deux personnes en cours est une mesure de simplification.</p> <p>Chaque enfant a droit à une formation adaptée à ses besoins. C'est pourquoi différentes mesures de soutien ont été mises en place. Le plafonnement des cours SE (soutien élargi pour les enfants ayant des besoins particuliers) a permis de calmer la situation dans les écoles. En revanche, les bilans individuels entraînent une bureaucratie, de longs délais d'attente dans les services psychologiques pour enfants et adolescents et des mesures inappropriées. Ces dernières ont largement disparu depuis le plafonnement en août 2025.</p> <p>Formation Berne recommande également de rejeter la déclaration de planification pour des raisons systémiques. La discussion sur la mise en œuvre de mesures individuelles doit impérativement être menée avec des personnes expertes et, sur le plan politique, en premier lieu avec la Commission de la formation, et non dans le cadre du débat sur les finances des trois prochaines années.</p>	

Adopté par le Comité directeur de Formation Berne

Anna-Katharina Zenger  
Responsable du domaine syndical  
Berne, le 18.11.2025